

Présidence de la République

Secrétariat Général du Gouvernement

République de Guinée

Travail – Justice - Solidarité

Décret N° D.....²⁰⁹/PRG/SGG Portant ouverture et
démarrage des travaux de la 2^e Session de l'Assemblée Nationale
dite Session budgétaire.

Le Président de la République

Vu la Constitution, notamment en ses articles 45 et 68

Décète

Article 1^{er} : Les Députés de l'Assemblée Nationale sont convoqués pour l'ouverture et le démarrage des travaux de la deuxième session ordinaire annuelle, dite session budgétaire, Mercredi, le 08 octobre 2014 à l'hémicycle, au Palais du Peuple, à 9 heures précises.

Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 octobre 2014


Pr Alpha CONDE